

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RD - Passation d'un avenant n° 2 au marché F11-044 relatif à la gestion et l'exploitation du service de transport public pour personnes à mobilité réduite Citalis

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 142-17

objet **RD - Passation d'un avenant n° 2 au marché F11-044 relatif à la gestion et l'exploitation du service de transport public pour personnes à mobilité réduite Citalis**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, expose que le Bureau du 9 février 2017 a approuvé le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement d'un contrat de gestion de services à la mobilité de l'agglomération.

Dans le cadre de cette démarche, il est proposé d'étudier une éventuelle gestion multimodale des services à la mobilité afin d'assurer une coordination efficace et optimisée entre les différents modes de déplacements.

Le service Citalis faisant partie des services pouvant être à terme intégrés au futur contrat de gestion des services à la mobilité, il conviendrait de prolonger le marché F11-044 relatif à la gestion et l'exploitation du service Citalis d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Le projet d'avenant n° 2 joint à la présente précise les modalités de cette prolongation d'un an avec une mise en application effective au 1^{er} janvier 2018.

Le montant initial du marché serait ainsi porté de 2 553 911 €HT à 2 963 911 €HT, ce qui représente une augmentation de 16 % du montant initial.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code des marchés publics applicable aux marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016,

Vu le marché F11-044,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 2 au marché F11-044 relatif à la gestion et l'exploitation du service de transport public pour personnes à mobilité réduite Citalis,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 142-17

Objet de l'acte :	RD - Passation d'un avenant n° 2 au marché F11-044 relatif à la gestion et l'exploitation du service de transport public pour personnes à mobilité réduite Citalis
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	13 juillet 2017
Annexe :	avenant 2 marché F11-044 citalis;compte prévisionnel exploitation citalis prolongation 2018;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19840H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19840H1

Date de transmission en Préfecture :	21 juillet 2017
Date de réception en Préfecture :	21 juillet 2017